

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Opération "Maghène": 16 orpailleurs illégaux interpellés aux Monts Birougou



Photo : Abel Eyeghe

Un instantané de la mission.

AEE
Libreville /Gabon

SEIZE orpailleurs illégaux de nationalité congolaise ont dernièrement été interpellés à l'intérieur des aires protégées des Monts Birougou. Cette opération menée par les éléments de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN), a été couronnée de succès grâce à l'implication de la gendarmerie nationale et des forces de police. Les agents ont ainsi procédé à la destruction de deux camps d'orpailleurs installés à moins d'une journée de marche en forêt du village Popa, dans l'Ogooué-Lolo, et à environ 10 km de la frontière avec la République du Congo. Il ressort du constat de l'ANPN que les activités de ces orpailleurs illégaux

participent à la destruction des rivières et des végétations environnantes. En plus de constituer un danger pour les animaux victimes de braconnage à des fins alimentaires. Pire encore, les orpailleurs n'hésitent pas à utiliser du mercure dans le but d'amalgamer l'or, avant de reverser ce métal très toxique dans les cours d'eau. " Le mercure est un polluant dangereux, qui s'accumule dans les milieux naturels. Il empoisonne la biodiversité des rivières et se concentre le long des chaînes alimentaires aquatiques, atteignant des concentrations ", explique une source autorisée proche du dossier. À noter que tout prélèvement ou exploitation de la biodiversité luxuriante et autres ressources naturelles que renferment les aires

protégées est strictement interdite. Toute chose qui a d'ailleurs donné lieu à la criminalisation de ces

infractions selon le dernier Code pénal en vigueur en République gabonaise (Loi n° 006/2 020 du 30 juin

2020).

Les orpailleurs arrêtés sont présentement en garde à vue dans le cadre de la pro-

cedure, qui débouchera sur leur présentation devant le tribunal spécialisé en la matière.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Une convention de partenariat de formation signée entre la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) et la SEEG



Le DG de la SEEG (au centre) et ses collaborateurs (aux extrémités), à l'issue de la cérémonie d'au revoir aux 3 candidats admis au CME de Bingerville.

Libreville, le 21 février 2022_ La SEEG et la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) ont procédé le mercredi 19 janvier 2022 à Abidjan, à la signature pour une durée de 3 ans, d'une convention de partenariat dans le domaine de la formation.

Cette convention s'inscrit dans l'objectif partagé d'agir en faveur de la formation initiale et continue dans les métiers de l'électricité, avec des enseignements à caractère général et professionnel, ainsi que des périodes de tutorat et de mentoring, initiées en cohérence avec les enseignements suivis.

La CIE est un opérateur privé, concessionnaire du service public national de la production, du transport et de la distribution de l'électricité en Côte d'Ivoire ainsi que d'importation et d'exportation d'énergie.

Au travers de sa structure de formation, le Centre des Métiers de l'Electricité (CME) de Bingerville, elle contribue à la professionnalisation des acteurs du secteur de l'électricité de l'Afrique. Son offre de formations complète les niveaux de qualifications non couverts par le Centre des Métiers Jean Violas.

La mission effectuée du 24 au 28 janvier 2022 à Libreville par une délégation d'experts du CME est donc la matérialisation de ce partenariat SEEG-CIE. Cette visite de travail a porté sur l'organisation le 26 janvier 2022, du concours d'entrée au CME de Bingerville.

La SEEG, aujourd'hui, fait du renforcement de ses ressources humaines un des piliers de son business plan 2020-2025, l'objectif étant d'offrir un meilleur service à la clientèle.

La Direction
Communication et Marketing
Contact media : 011 76 78 53

 seeg gabon

www.seeg-gabon.com